



## **21<sup>ème</sup> Réunion Consultative du Pré-Sommet sur l'Intégration du Genre dans l'Union Africaine**

**22-23 Janvier 2013  
Addis-Abeba, Ethiopie**

### **RECOMMANDATIONS**

Nous, représentants des organisations féminines de la société civile et femmes leaders africaines, réunis sous l'égide de la Campagne « le Genre : Mon agenda » (GIMAC) à l'occasion de la 21<sup>ème</sup> Réunion Consultative du Pré-Sommet sur l'Intégration du Genre dans l'Union Africaine, les 22 et 23 janvier 2013 à Addis-Abeba en Ethiopie ;

**Accueillant avec satisfaction** la décision des Chefs d'Etat et des Gouvernements africains de dédier la 20<sup>ème</sup> session du Sommet de l'Union Africaine au thème « Panafricanisme et Renaissance Africaine » ;

**Reconnaissant** la contribution active des femmes au Panafricanisme et à la Renaissance Africaine alors que l'Union Africaine célèbre son 50<sup>ème</sup> anniversaire, et le rôle crucial de l'égalité de genre dans le développement de l'Afrique ;

**Rappelant** le Principe d'égalité entre les hommes et les femmes de l'Union Africaine (2002), le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo – 2003), la Déclaration solennelle pour l'égalité de genre en Afrique (2004) ;

**Saluant** la vision du Dr. Nkosazana Dlamini-Zuma, Présidente de la Commission de l'Union Africaine, d'une « Afrique prospère, en paix avec elle-même » ;

**Demandons instamment** au 20<sup>ème</sup> Sommet ordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement d'examiner et d'adopter les recommandations suivantes :

1. Inclure les femmes comme des acteurs incontournables du processus de médiation et de négociation de la paix au Mali, en République Centrafricaine, en République Démocratique du Congo (RDC), en Somalie, au Soudan et au Sud Soudan ;
2. Protéger les droits des femmes dans les conflits et mettre fin à l'impunité pour les auteurs de violences sexuelles et sexiste et allouer les ressources nécessaires pour permettre la réparation, la prise en charge médicale et des traumatismes psychologiques pour les survivantes de violences sexuelles et sexiste ;

3. Assurer une participation égale des femmes dans toutes les sphères de prise de décision, et une répartition équitable des ressources dans le cadre de développement de l'après 2015 ;
4. Renforcer et mettre en œuvre les législations permettant aux femmes d'accéder à la propriété foncière et impliquer activement les femmes agricultrices dans l'élaboration de stratégies pour faire face à l'impact du changement climatique sur l'agriculture ;
5. Faciliter l'accès à la terre, au crédit, à la formation et aux nouvelles technologies pour encourager la participation des jeunes dans l'agriculture ;
6. Améliorer la qualité de l'éducation à tous les niveaux, et donner la priorité à l'éducation des filles en science, en mathématiques et en technologie à travers des programmes de bourse adaptés ;
7. Développer un processus de certification de l'application du principe d'égalité entre les sexes dans le secteur privé.